



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2017



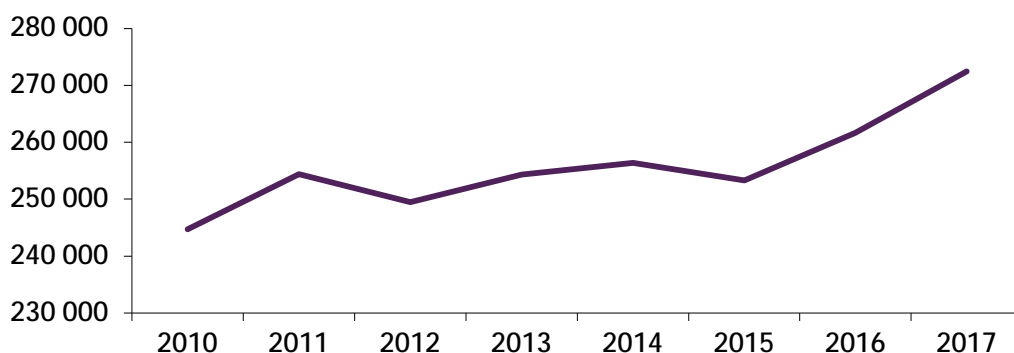
#### Une activité en hausse en 2017

En 2017, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 272 000 salariés et génère 2,4 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 108 millions d'heures travaillées. 108 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage<sup>1</sup>.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes, résident principalement en Île-de-France (43,4%) et occupent un emploi principal de type artistique. Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels<sup>1</sup> (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 28,7 salariés en moyenne contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. Plus de 40% sont localisés en Île-de-France.

Graphique 1  
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

1. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

2. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

## 272 000 salariés intermittents du spectacle

En 2017, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 272 000 personnes.

Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

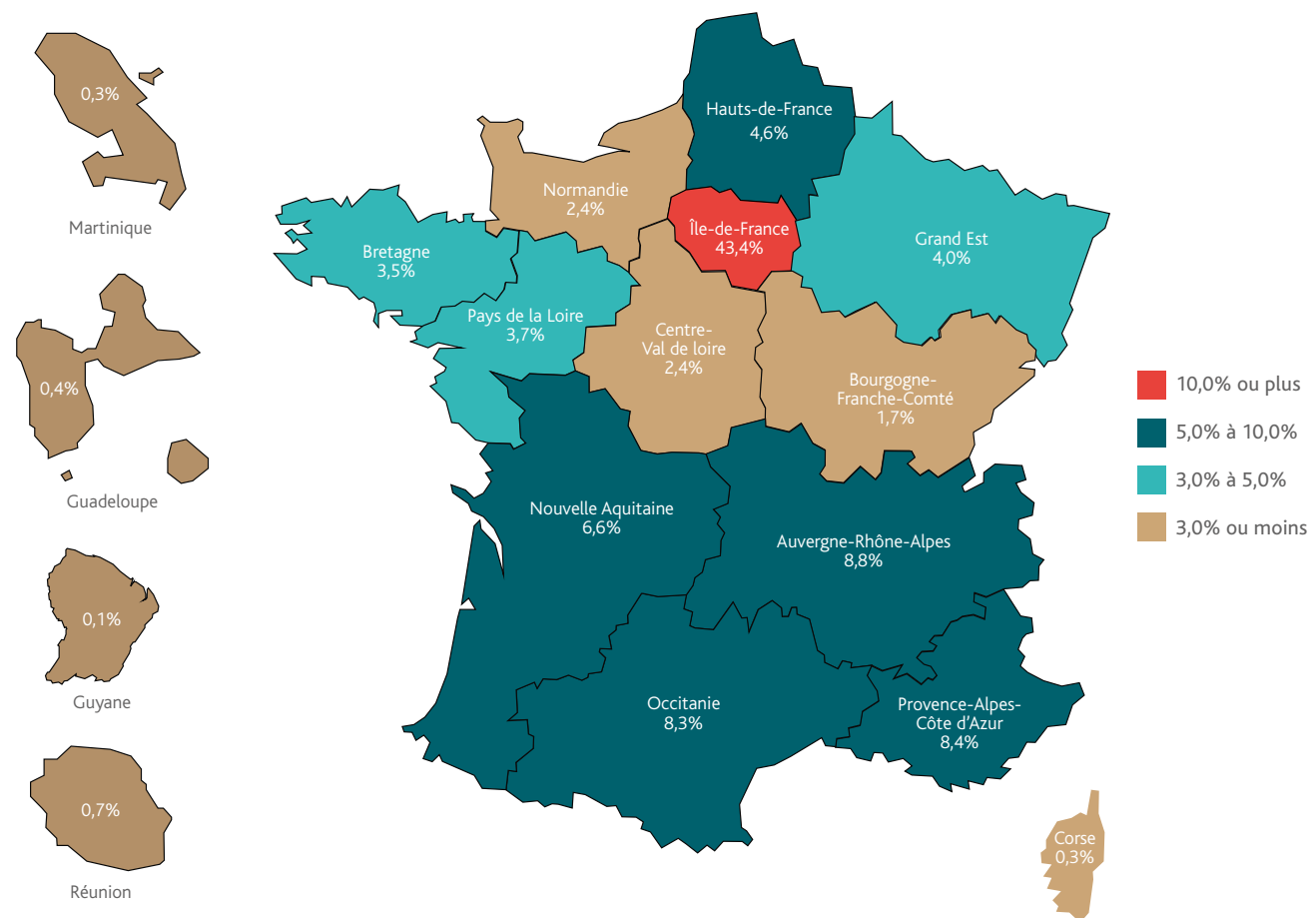
En un an, leur nombre augmente de 4,1%. Il s'agit de la plus forte hausse observée depuis 2010. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 11,4% [cf. Graphique 1].

### Un salarié sur deux réside en Île-de-France

Près de la moitié (43,4%) des salariés intermittents du spectacle en 2017 habitent en Île-de-France [cf. Carte 1]. Loin derrière, suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes (8,8%) Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,4%) et Occitanie (8,3%).

Carte 1

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

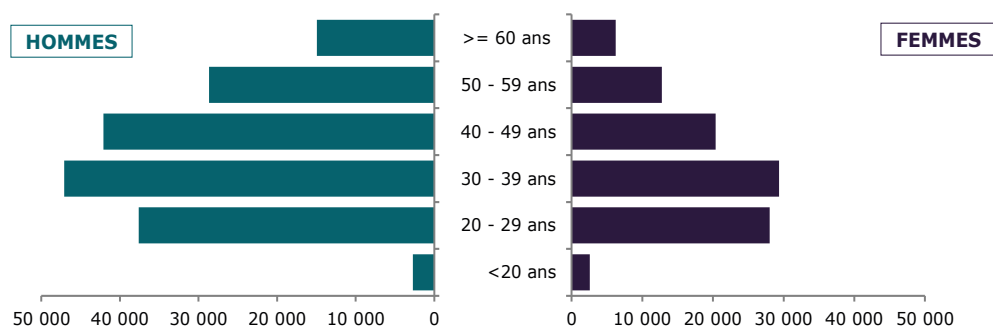
## Une majorité d'hommes

Avec 63,5% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 50,3% des salariés du secteur privé. L'âge moyen est de 40,0 ans. Les moins de 30 ans représentent environ un tiers de la population féminine et environ un quart de la population masculine [cf. Graphique 2 et Tableau 1].

La population des intermittents se féminise peu à peu ; ainsi, la part des femmes chez les plus jeunes est largement supérieure à celle relative aux plus âgés (43,1% chez les moins de 30 ans contre 30,3% chez les 50 ans ou plus).

Graphique 2

### RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 1

### RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2017

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
< 20 ans	2 726	1,6	2 579	2,6	5 305	1,9
20 - 29 ans	37 605	21,7	28 026	28,2	65 631	24,1
30 - 39 ans	47 100	27,2	29 345	29,5	76 445	28,1
40 - 49 ans	42 102	24,3	20 374	20,5	62 476	22,9
50 - 59 ans	28 678	16,6	12 766	12,9	41 444	15,2
> = 60 ans	14 938	8,6	6 230	6,3	21 168	7,8
<b>Ensemble</b>	<b>173 149</b>	<b>100,0</b>	<b>99 320</b>	<b>100,0</b>	<b>272 469</b>	<b>100,0</b>
<b>Part en %</b>	<b>63,5</b>		<b>36,5</b>		<b>100,0</b>	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, au titre de la fonction exercée la plus rémunératrice durant l'année. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 272 000 salariés, 165 000 exercent un emploi artistique à titre principal, soit 61%, et 107 000 occupent un emploi technique, soit 39%. Par rapport à l'année 2016, la hausse de l'effectif salarié est similaire quel que soit l'emploi occupé : 4,0% pour les emplois artistiques et 4,3% pour les emplois techniques.

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 73 000 artistes de la musique et du chant concentrent 44,1% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 38 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 35,6% de l'ensemble des techniciens [cf. Graphique 3 et Tableau 1 en annexe].

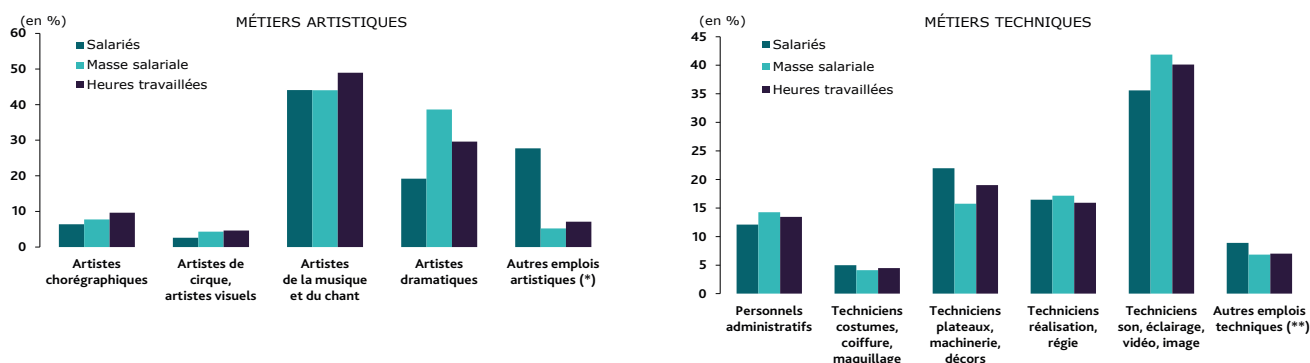
3. Source : Insee, enquête emploi 2016, population en emploi de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

4. En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

En 2017, la catégorie « autres emplois artistiques » affiche une hausse de 10,3% de l'effectif salarié. L'augmentation en volume d'activité est plus mesurée entre 7,0% et 8,3% (en termes de masses salariales, volume d'heures et de contrats). Cette évolution résulte des 24 % de hausse de l'activité liés aux emplois de figurant (acteur de complément, artiste de complément, figurant), même si ces derniers ne représentent que 7,8 % de l'activité totale (mesurée en heures).

### Graphique 3

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

\* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

\*\* Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

## Un seul contrat de travail au cours de l'année 2017 pour un quart des salariés

En 2017, 25,8% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,7% de la masse salariale [cf. Tableau 2]. À l'opposé, 8,2% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année, ces salariés percevant 21,4% de la masse salariale totale<sup>5</sup>.

En moyenne, un salarié a effectué 16,2 contrats au cours de l'année 2017. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : 21,0 contre 13,1.

Tableau 2

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2017

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	70 372	25,8	66	2,7
2	25 954	9,5	63	2,6
3 à 4	26 740	9,8	147	6,0
5 à 9	32 735	12,0	315	12,9
10 à 24	48 901	17,9	655	26,9
25 à 49	45 449	16,7	666	27,4
50 ou plus	22 318	8,2	520	21,4
<b>Total</b>	<b>261 652</b>	<b>100,0</b>	<b>2 331</b>	<b>100,0</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

5. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

## L'audiovisuel concentre 56% de la masse salariale et 43% des heures travaillées

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

### Les contrats sont répartis à parts égales entre emplois artistiques et techniques

4,4 millions de contrats de travail sont exécutés au cours de l'année 2017, partagés à parts égales entre les emplois artistiques et techniques (respectivement 49,0% et 51,0%).

Pour la première fois depuis 2010, la barre des 50% est dépassée pour les emplois techniques.

En un an, le nombre de contrats augmente de 1,9% [cf. [Tableau 1 en annexe](#)]. Les emplois techniques affichent une forte hausse de 4,6% tandis que les emplois artistiques sont en baisse de 0,9%.

### La moitié des contrats est réalisée dans le champ du spectacle vivant

En 2017, la moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel [cf. [Tableau 2 en annexe](#)]. 17% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

## 108 millions d'heures travaillées

### Les emplois techniques représentent près des trois cinquièmes des heures travaillées

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2017 s'élève à 108,0 millions, dont 63,1 millions pour les emplois techniques et 44,9 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,4% et 41,6% du volume d'heures total.

Globalement, il augmente de 5,3% en un an. Cette hausse est plus importante que celle observée pour la masse salariale (+4,3%) et le volume de contrats (+1,9%).

Ce décalage est lié à l'évolution de la réglementation suite à l'accord du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle. En effet, si les droits à indemnisation sont déterminés à partir d'une fin de contrat de travail à compter du 1<sup>er</sup> août 2016, l'ensemble des cachets est valorisé à hauteur de 12 heures. Pour des droits à indemnisation déterminés à partir d'une fin de contrat antérieure au 1<sup>er</sup> août 2016, les cachets sont valorisés à hauteur de 8 heures pour un cachet groupé ou 12 heures pour un cachet isolé. 2017 est la première année pleine pour laquelle ce dispositif est entré en vigueur.

Une hausse similaire s'observe sur les métiers artistiques (+4,9%) et les emplois techniques (+5,5%) [cf. [Tableau 1 en annexe](#)]. L'évolution du volume de contrats ne se comporte pas de la même façon : les contrats des emplois artistiques baissent de 0,9% et ceux des emplois techniques augmentent de 4,6%.

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 40,1% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 19,0%.

Au sein des emplois artistiques, la moitié (49,0%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 29,6% par des artistes dramatiques [cf. [Graphique 4](#)].

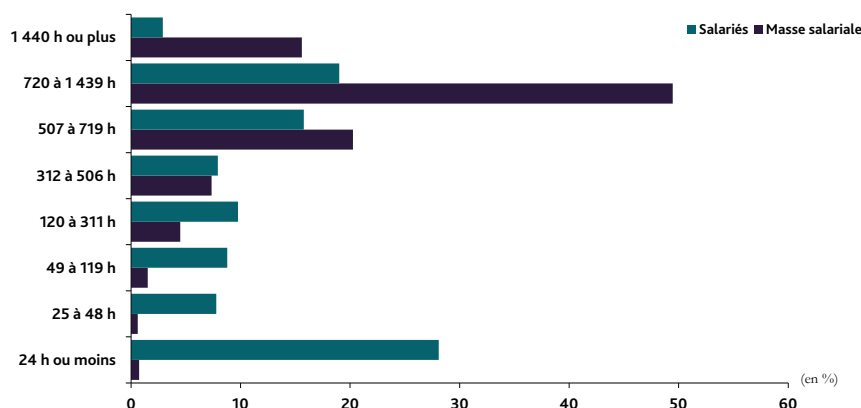
### 28% des intermittents travaillent moins de 24h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Au cours de l'année 2017, le nombre d'heures travaillées est de 397 heures en moyenne contre 392 heures en 2016 (+1,1% en un an).

En 2017, 28,1% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,9% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (49,4%) correspond aux 19,0% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année [cf. [Graphique 4](#)].

## Graphique 4

## RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le volume horaire des techniciens est deux fois supérieur à celui des artistes avec respectivement 588 et 272 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. Tableau 1 en annexe].

### Prédominance du spectacle vivant avec 45% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 45,5% du volume d'heures total, et l'audiovisuel 42,9%. Le volume d'heures total progresse de 5,3% en un an. Au cours des trois dernières années, l'augmentation était beaucoup plus marquée dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant. En 2017, l'augmentation est similaire entre spectacle vivant et audiovisuel avec, respectivement, +5,9% et +5,7% [cf. Tableau 2 en annexe].

La structure par secteur est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun près de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs (spectacle vivant et audiovisuel).

### 2,4 milliards d'euros de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2017 s'élève à 2,4 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 4,3%.

### Les emplois techniques concentrent 66% de la masse salariale

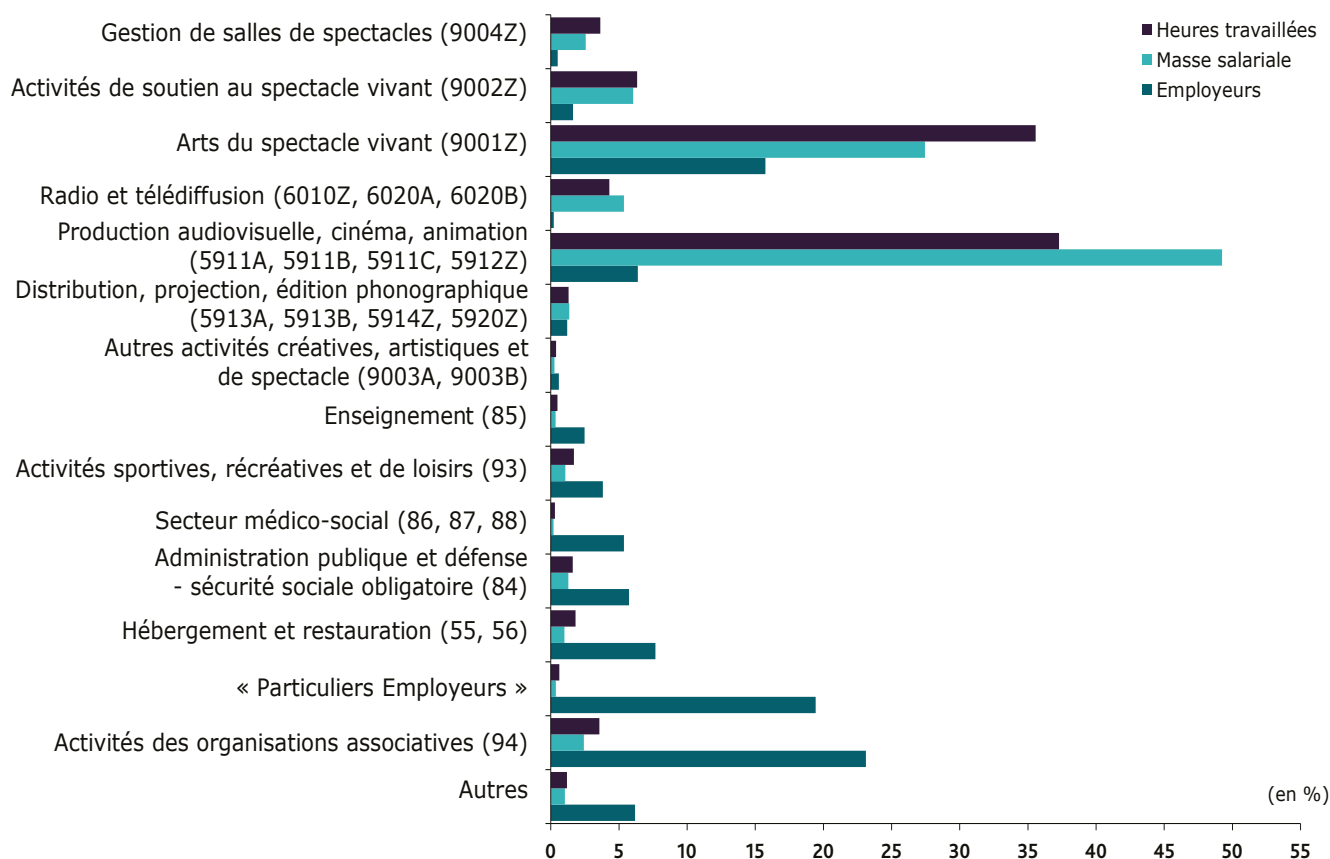
La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,6 milliards d'euros, soit 66,1% de la masse salariale totale. Elle progresse de 5,5% en un an. Celle des artistes augmente de 1,9% [cf. Tableau 1 en annexe].

### 56% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel constituent plus de la moitié de la masse salariale totale versée (55,9%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 49,2% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 37,3% du volume d'heures total [cf. Graphique 5 et Tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 36,0% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 27,5% de la masse salariale totale pour 35,6% du volume total d'heures travaillées.

Graphique 5

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017**


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## 108 000 employeurs dont 28 500 au sein des secteurs professionnels

En 2017, 108 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents.

Parmi eux, les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels» se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés «employeurs hors secteurs professionnels» [cf. [Annexe méthodologique](#)].

### Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale

Au total, 28 500 employeurs, soit 26,4%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 254 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 98,7 millions d'heures de travail effectuées, soit 91,3% du volume d'heures total, et 2,3 milliards d'euros de masse salariale, soit 94,1% de la masse salariale totale [cf. [Tableau 3](#)].

À l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

Tableau 3

#### LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2017

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 655	28 491	-0,6	82 290	79 590	-3,3	110 827	107 981	-2,6
Nombre de salariés	242 753	253 874	4,6	68 512	70 041	2,2	261 652	272 469	4,1
Masse salariale (en millions d'euros)	2 187	2 286	4,5	144	144	0,1	2 331	2 430	4,3
Volume d'heures (en milliers)	93 189	98 660	5,9	9 431	9 375	-0,6	102 620	108 036	5,3
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 734	3 821	2,3	608	601	-1,1	4 342	4 423	1,9

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le nombre d'employeurs diminue dans les deux champs. Il baisse plus fortement hors secteurs professionnels (-3,3%) que dans les secteurs professionnels (-0,6%).

Le nombre de salariés et le montant de masses salariales augmentent plus fortement dans les secteurs professionnels que hors secteurs professionnels. Le volume d'heures et le nombre de contrats de travail affichent des évolutions opposées : hausse dans les secteurs professionnels et baisse hors secteurs professionnels.

Au niveau agrégé, les évolutions du nombre d'employeurs, du nombre de salariés, de la masse salariale, du volume d'heures et du volume de contrats suivent l'évolution des secteurs professionnels. La baisse du nombre total d'employeurs est cependant amplifiée sous l'effet de la forte diminution observée hors secteurs professionnels.

### 28,7 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Au cours de l'année 2017, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 28,7 salariés, contre 4,1 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. 43,8% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,4% pour les employeurs hors secteurs professionnels.

À l'inverse, 41,9% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 12,6% pour les employeurs des secteurs professionnels.



### 3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

En 2017, sur les 272 000 salariés intermittents, 74,3% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 6,8% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 18,9% restants travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres.

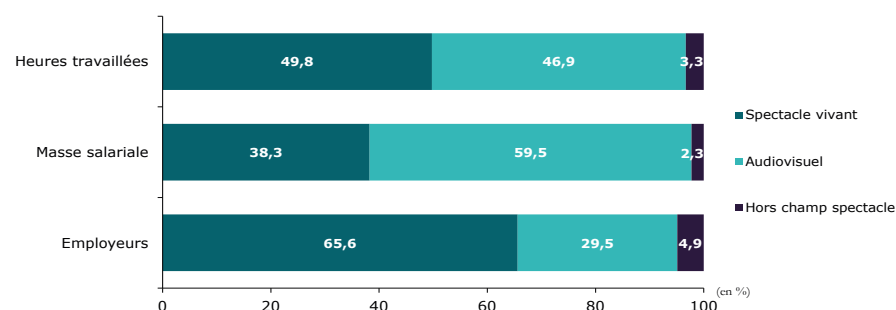
### Le spectacle vivant regroupe 66% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (65,6%) et en volume d'heures travaillées (49,8%). En revanche, la situation inverse s'observe concernant la masse salariale versée à 59,5% dans l'audiovisuel [cf. Graphique 6 et Tableau 3 en annexe].

Ces résultats s'expliquent par la structure en termes de taille d'entreprises des deux branches. Le spectacle vivant est composé majoritairement de petites structures (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple). L'audiovisuel au contraire concentre des employeurs avec des effectifs salariés importants (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc...).

#### Graphique 6

#### STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

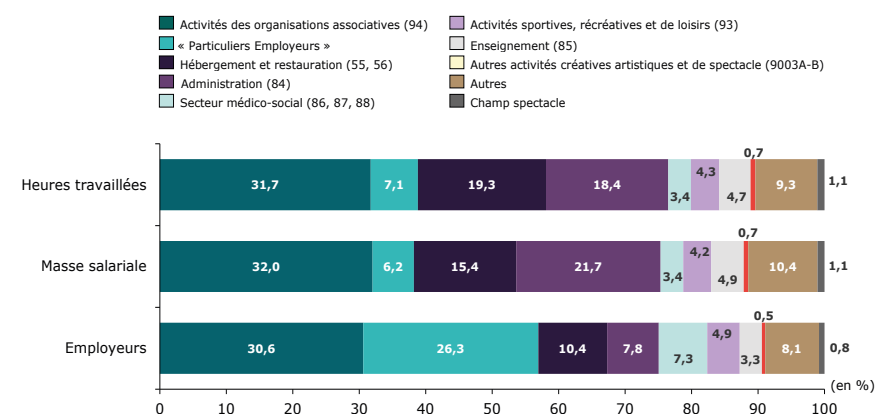
### Les « particuliers employeurs » et les associations principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les « particuliers employeurs » représentent respectivement 30,6% et 26,3% des employeurs hors secteurs professionnels, soit à eux deux 6 employeurs sur 10. Ils représentent à eux seuls, sur ce champ, environ 40 % de l'activité, mesurée sur la base du volume d'heures et de la masse salariale [cf. Graphique 7 et Tableau 4 en annexe].

Les « particuliers employeurs » représentent 26,3% des employeurs hors secteurs professionnels, mais ne versent que 6,2% de la masse salariale du champ. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, relativement peu nombreux en volume (7,8% des employeurs), versent 21,7% de la masse salariale totale.

#### Graphique 7

#### STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Des évolutions contrastées selon le périmètre

Concernant les secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente légèrement de 0,2% en un an dans le spectacle vivant, et diminue de 0,7% dans l'audiovisuel. Le nombre de salariés, les montants de masse salariale, le volume de contrats de travail affichent des hausses similaires dans le spectacle vivant comme dans l'audiovisuel. Le volume de contrats de travail augmente deux fois plus dans l'audiovisuel (+3,7%) que dans le spectacle vivant (+1,5%) [cf. Tableau 3 en annexe].

Hors secteurs professionnels, le nombre d'employeurs diminue de 3,3% suite à la baisse des deux principaux secteurs avec -2,7% pour les associations et -8,1% pour les « particuliers employeurs » [cf. Tableau 4 en annexe].

La même tendance s'observe pour le volume d'heures de travail et le nombre de contrats. A l'inverse, le nombre de salariés augmente de 2,2% en un an avec une hausse de 2,3% du domaine associatif.

Dans le domaine administratif, la baisse de 1,6% du nombre d'employeurs ne se répercute pas sur le volume d'activité : hausse de la masse salariale (+3,1%), du volume d'heures travaillées (+2,5%), du volume de contrats de travail (+2,6%). La même tendance s'observe pour les activités sportives, récréatives et de loisirs.

## Près de 41% des employeurs professionnels sont localisés en Île-de-France

Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,4%), suivie des régions Occitanie (15,0%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,4%) et Nouvelle Aquitaine (10,5%) [cf. Carte 2].

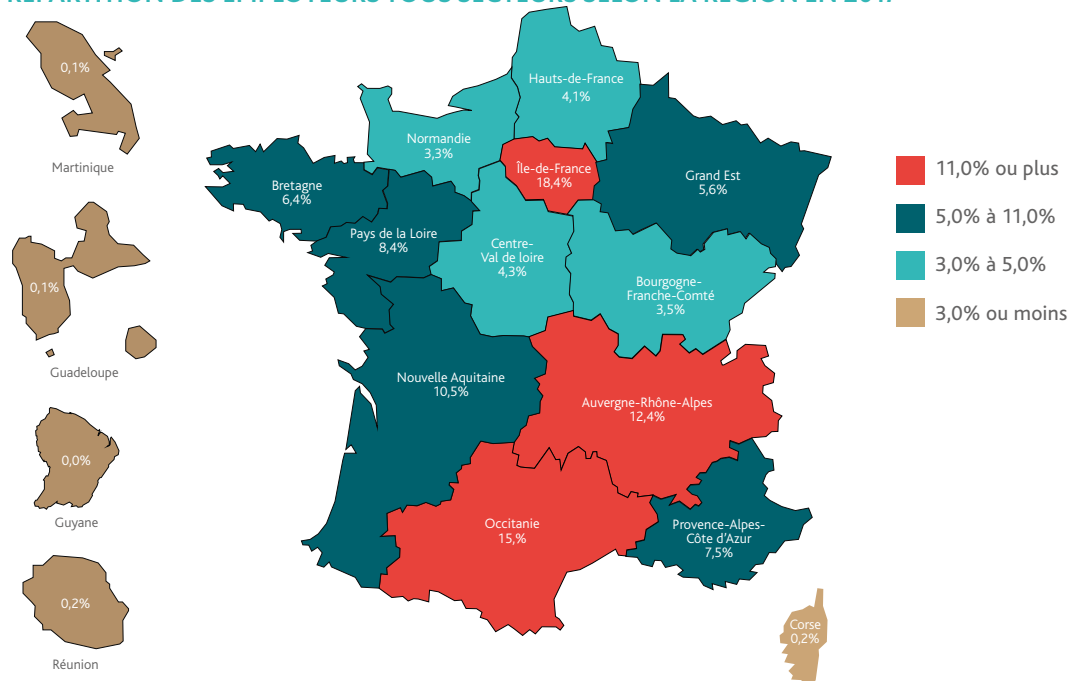
Cette prédominance de la région Île-de-France [cf. Carte 2] est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (40,6%).

En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, ces quatre régions représentant chacune entre 10% et 17% : Occitanie (17,0%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,2%), Nouvelle Aquitaine (11,9%) et Île-de-France (10,4%) [cf. Carte 3].

La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. Carte 1].

### Carte 2

#### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS SELON LA RÉGION EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 3

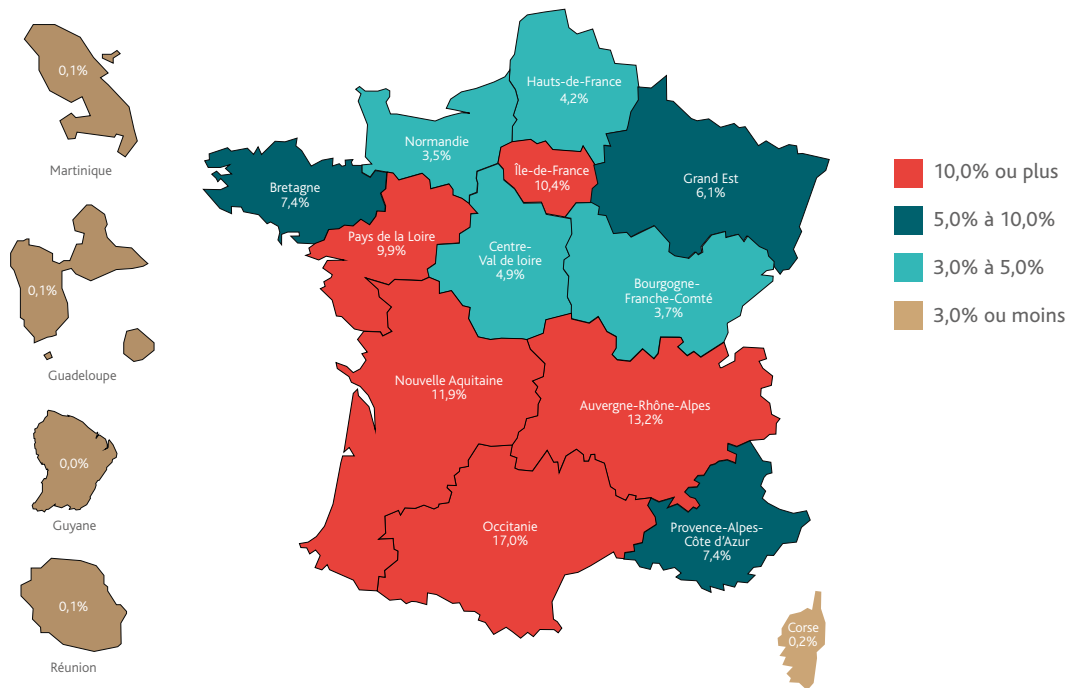
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Carte 4

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2017



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Annexes

Tableau 1

## RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2017

Familles d'emplois	Effectifs salariés <sup>(1)</sup>			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)
Artistes chorégraphiques	10 225	10 582	3,5	64	64	0,4	4 095	4 338	5,9	176	173	-1,7
Artistes de cirque, artistes visuels	4 063	4 324	6,4	34	36	4,7	1 923	2 086	8,5	82	84	2,4
Artistes de la musique et du chant	72 025	72 777	1,0	357	363	1,7	21 176	21 977	3,8	1 186	1 170	-1,4
Artistes dramatiques	30 942	31 682	2,4	313	318	1,6	12 646	13 296	5,1	564	548	-2,8
Autres emplois artistiques	41 453	45 735	10,3	40	43	7,0	2 953	3 198	8,3	179	193	7,9
<b>Total emplois artistiques</b>	<b>158 708</b>	<b>165 100</b>	<b>4,0</b>	<b>808</b>	<b>823</b>	<b>1,9</b>	<b>42 792</b>	<b>44 895</b>	<b>4,9</b>	<b>2 186</b>	<b>2 167</b>	<b>-0,9</b>
Personnels administratifs	12 225	12 990	6,3	215	229	6,4	7 911	8 490	7,3	192	206	7,0
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 105	5 351	4,8	65	66	2,2	2 755	2 826	2,5	86	87	0,8
Techniciens plateaux, machinerie, décors	22 239	23 563	6,0	241	253	5,2	11 416	12 010	5,2	482	509	5,6
Techniciens réalisation, régie	16 972	17 646	4,0	263	276	4,9	9 439	10 058	6,6	252	261	3,6
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	37 281	38 187	2,4	637	673	5,6	24 181	25 324	4,7	1 038	1 083	4,4
Autres emplois techniques	9 040	9 551	5,7	103	110	7,1	4 113	4 421	7,5	104	108	3,7
<b>Total emplois techniques</b>	<b>102 862</b>	<b>107 288</b>	<b>4,3</b>	<b>1 523</b>	<b>1 607</b>	<b>5,5</b>	<b>59 816</b>	<b>63 129</b>	<b>5,5</b>	<b>2 155</b>	<b>2 255</b>	<b>4,6</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	<b>-1,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-15,6</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>-8,0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-11,0</b>
<b>Total</b>	<b>261 652</b>	<b>272 469</b>	<b>4,1</b>	<b>2 331</b>	<b>2 430</b>	<b>4,3</b>	<b>102 620</b>	<b>108 036</b>	<b>5,3</b>	<b>4 342</b>	<b>4 423</b>	<b>1,9</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

Tableau 2

## RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 900	16 988	0,5	120 655	126 376	4,7	626	667	6,5	35 895	38 422	7,0	1 700	1 721	1,2
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 794	1 752	-2,3	34 979	35 885	2,6	146	147	0,8	6 826	6 844	0,3	359	368	2,7
9004Z - Gestion de salles de spectacles	556	535	-3,8	19 721	19 964	1,2	67	62	-6,7	3 704	3 919	5,8	138	140	1,0
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>19 250</b>	<b>19 275</b>	<b>0,1</b>	<b>136 140</b>	<b>142 039</b>	<b>4,3</b>	<b>839</b>	<b>876</b>	<b>4,5</b>	<b>46 425</b>	<b>49 184</b>	<b>5,9</b>	<b>2 197</b>	<b>2 229</b>	<b>1,5</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 305	1 288	-1,3	14 533	13 672	-5,9	36	33	-9,7	1 497	1 400	-6,5	73	69	-5,9
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 928	6 885	-0,6	124 112	131 213	5,7	1 133	1 197	5,7	37 724	40 277	6,8	1 121	1 180	5,3
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	238	235	-1,3	16 867	16 485	-2,3	131	130	-0,3	4 601	4 628	0,6	217	215	-0,9
<b>Audiovisuel</b>	<b>8 471</b>	<b>8 408</b>	<b>-0,7</b>	<b>138 924</b>	<b>145 619</b>	<b>4,8</b>	<b>1 300</b>	<b>1 360</b>	<b>4,6</b>	<b>43 821</b>	<b>46 306</b>	<b>5,7</b>	<b>1 411</b>	<b>1 463</b>	<b>3,7</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>27 721</b>	<b>27 683</b>	<b>-0,1</b>	<b>239 340</b>	<b>250 462</b>	<b>4,6</b>	<b>2 138</b>	<b>2 236</b>	<b>4,6</b>	<b>90 246</b>	<b>95 490</b>	<b>5,8</b>	<b>3 608</b>	<b>3 693</b>	<b>2,4</b>
Activités des organisations associatives (94)	25 708	24 960	-2,9	41 335	41 903	1,4	59	59	-0,7	3 860	3 845	-0,4	237	231	-2,6
« Particuliers Employeurs »	22 814	20 970	-8,1	10 983	10 842	-1,3	10	9	-10,8	750	665	-11,3	48	44	-9,1
Hébergement et restauration (55, 56)	8 167	8 290	1,5	16 132	16 725	3,7	24	24	1,7	1 924	1 948	1,2	129	128	-0,3
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 286	6 189	-1,5	28 519	29 114	2,1	30	31	3,0	1 687	1 728	2,5	103	105	2,6
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 850	5 793	-1,0	6 803	6 745	-0,9	5	5	1,3	317	321	1,2	25	24	-0,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	4 138	4 121	-0,4	13 372	13 860	3,6	24	26	7,4	1 649	1 827	10,8	69	73	6,7
Enseignement (85)	2 617	2 678	2,3	9 165	9 597	4,7	8	9	6,6	484	528	9,3	27	28	2,0
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	642	637	-0,8	4 582	4 526	-1,2	6	6	0,6	397	411	3,5	20	21	3,4
Autres	6 884	6 660	-3,3	6 884	6 660	-3,3	26	25	-2,5	1 307	1 273	-2,6	77	75	-2,3
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>83 106</b>	<b>80 298</b>	<b>-3,4</b>	<b>78 440</b>	<b>80 474</b>	<b>2,6</b>	<b>193</b>	<b>194</b>	<b>0,8</b>	<b>12 373</b>	<b>12 546</b>	<b>1,4</b>	<b>734</b>	<b>730</b>	<b>-0,6</b>
<b>Total général</b>	<b>110 827</b>	<b>107 981</b>	<b>-2,6</b>	<b>261 652</b>	<b>272 469</b>	<b>4,1</b>	<b>2 331</b>	<b>2 430</b>	<b>4,3</b>	<b>102 620</b>	<b>108 036</b>	<b>5,3</b>	<b>4 342</b>	<b>4 423</b>	<b>1,9</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 3

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,  
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 385	16 509	0,8	120 125	125 907	4,8	625	666	6,6	35 800	38 337	7,1	1 695	1 717	1,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 747	1 698	-2,8	34 718	35 623	2,6	145	147	0,8	6 817	6 836	0,3	358	368	2,7
9004Z - Gestion de salles de spectacles	516	487	-5,6	19 600	19 846	1,3	67	62	-6,6	3 699	3 915	5,9	138	139	1,1
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>18 648</b>	<b>18 694</b>	<b>0,2</b>	<b>135 588</b>	<b>141 515</b>	<b>4,4</b>	<b>837</b>	<b>875</b>	<b>4,5</b>	<b>46 316</b>	<b>49 088</b>	<b>6,0</b>	<b>2 191</b>	<b>2 224</b>	<b>1,5</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 301	1 283	-1,4	14 516	13 658	-5,9	36	33	-9,7	1 496	1 398	-6,6	73	69	-6,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 922	6 881	-0,6	124 102	131 210	5,7	1 133	1 197	5,7	37 723	40 276	6,8	1 121	1 180	5,3
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	238	234	-1,7	16 867	16 484	-2,3	131	130	-0,3	4 601	4 628	0,6	217	215	-0,9
<b>Audiovisuel</b>	<b>8 461</b>	<b>8 398</b>	<b>-0,7</b>	<b>138 904</b>	<b>145 605</b>	<b>4,8</b>	<b>1 300</b>	<b>1 360</b>	<b>4,6</b>	<b>43 820</b>	<b>46 303</b>	<b>5,7</b>	<b>1 411</b>	<b>1 463</b>	<b>3,7</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>27 109</b>	<b>27 092</b>	<b>-0,1</b>	<b>238 813</b>	<b>249 971</b>	<b>4,7</b>	<b>2 137</b>	<b>2 234</b>	<b>4,6</b>	<b>90 136</b>	<b>95 391</b>	<b>5,8</b>	<b>3 602</b>	<b>3 687</b>	<b>2,4</b>
Activités des organisations associatives (94)	716	632	-11,7	8 028	7 697	-4,1	13	13	-1,5	835	870	4,2	39	37	-5,2
« Particuliers Employeurs »	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Hébergement et restauration (55, 56)	57	45	-21,1	1 024	930	-9,2	2	2	15,8	132	140	5,7	7	7	-7,6
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	7	8	14,3	93	82	-11,8	0	0	-5,3	3	3	-13,8	0	0	36,2
Secteur médico-social (86, 87, 88)	1	2	100,0	6	9	50,0	0	0	24,2	1	2	34,0	0	0	-1,9
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	228	220	-3,5	4 965	5 285	6,4	18	20	9,0	1 257	1 429	13,7	42	45	8,8
Enseignement (85)	53	41	-22,6	1 011	1 012	0,1	1	2	2,9	80	86	6,3	4	4	-10,6
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	269	240	-10,8	3 362	3 221	-4,2	6	5	-2,1	337	342	1,5	17	18	2,1
Autres	215	211	-1,9	215	211	-1,9	10	10	-3,7	407	399	-1,9	22	22	2,1
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>1 546</b>	<b>1 399</b>	<b>-9,5</b>	<b>21 123</b>	<b>21 485</b>	<b>1,7</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>2,5</b>	<b>3 053</b>	<b>3 269</b>	<b>7,1</b>	<b>132</b>	<b>134</b>	<b>1,1</b>
<b>Total général</b>	<b>28 655</b>	<b>28 491</b>	<b>-0,6</b>	<b>242 753</b>	<b>253 874</b>	<b>4,6</b>	<b>2 187</b>	<b>2 286</b>	<b>4,5</b>	<b>93 189</b>	<b>98 660</b>	<b>5,9</b>	<b>3 734</b>	<b>3 821</b>	<b>2,3</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

- : donnée relevant du secret statistique

Tableau 4

**RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS,  
DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2017**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %	2016	2017	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	552	516	-6,5	2 449	2 214	-9,6	1 417	1 278	-9,9	95 038	84 533	-11,1	5 089	4 404	-13,5
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	49	60	22,4	346	368	6,4	134	127	-5,5	8 510	7 720	-9,3	508	491	-3,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	43	49	14,0	148	151	2,0	86	60	-30,4	4 932	3 299	-33,1	340	228	-32,9
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>644</b>	<b>625</b>	<b>-3,0</b>	<b>2 896</b>	<b>2 694</b>	<b>-7,0</b>	<b>1 637</b>	<b>1 464</b>	<b>-10,6</b>	<b>108 480</b>	<b>95 552</b>	<b>-11,9</b>	<b>5 937</b>	<b>5 123</b>	<b>-13,7</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	6	9	50,0	25	43	72,0	12	34	197,3	840	2 522	-200,2	56	154	175,0
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	8	11	37,5	26	16	-38,5	14	18	26,6	694	818	17,9	36	23	-36,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	0	1		0	1		0	0		0	12		0	1	
<b>Audiovisuel</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>50,0</b>	<b>51</b>	<b>60</b>	<b>17,6</b>	<b>26</b>	<b>53</b>	<b>103,1</b>	<b>1 534</b>	<b>3 352</b>	<b>118,5</b>	<b>92</b>	<b>178</b>	<b>93,5</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>658</b>	<b>646</b>	<b>-1,8</b>	<b>2 946</b>	<b>2 752</b>	<b>-6,6</b>	<b>1 663</b>	<b>1 517</b>	<b>-8,8</b>	<b>110 014</b>	<b>98 904</b>	<b>-10,1</b>	<b>6 029</b>	<b>5 301</b>	<b>-12,1</b>
Activités des organisations associatives (94)	25 035	24 357	-2,7	36 276	37 106	2,3	46 364	46 126	-0,5	3 025 256	2 974 960	-1,7	197 360	193 230	-2,1
« Particuliers Employeurs »	22 814	20 970	-8,1	10 983	10 842	-1,3	10 064	8 981	-10,8	749 674	664 779	-11,3	48 417	44 023	-9,1
Hébergement et restauration (55, 56)	8 111	8 245	1,7	15 657	16 252	3,8	22 071	22 177	0,5	1 791 319	1 807 770	0,9	121 096	121 318	0,2
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 283	6 184	-1,6	28 444	29 063	2,2	30 373	31 303	3,1	1 683 633	1 725 455	2,5	102 595	105 262	2,6
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 849	5 791	-1,0	6 797	6 737	-0,9	4 875	4 933	1,2	315 718	319 077	1,1	24 508	24 367	-0,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 915	3 903	-0,3	9 301	9 497	2,1	5 912	6 060	2,5	392 185	398 845	1,7	26 767	27 648	3,3
Enseignement (85)	2 573	2 638	2,5	8 245	8 671	5,2	6 557	7 041	7,4	403 142	442 821	9,8	22 764	23 745	4,3
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	374	403	7,8	1 273	1 382	8,6	832	984	18,3	59 629	68 277	14,5	3 145	3 472	10,4
Autres	6 678	6 453	-3,4	6 678	6 453	-3,4	15 258	15 000	-1,7	900 090	874 561	-2,8	55 184	52 952	-4,0
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>81 632</b>	<b>78 944</b>	<b>-3,3</b>	<b>67 938</b>	<b>69 464</b>	<b>2,2</b>	<b>142 305</b>	<b>142 606</b>	<b>0,2</b>	<b>9 320 646</b>	<b>9 276 545</b>	<b>-0,5</b>	<b>601 836</b>	<b>596 017</b>	<b>-1,0</b>
<b>Total général</b>	<b>82 290</b>	<b>79 590</b>	<b>-3,3</b>	<b>68 512</b>	<b>70 041</b>	<b>2,2</b>	<b>143 968</b>	<b>144 123</b>	<b>0,1</b>	<b>9 430 660</b>	<b>9 375 449</b>	<b>-0,6</b>	<b>607 865</b>	<b>601 318</b>	<b>-1,1</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

- : donnée relevant du secret statistique

ns : donnée non significative

## Méthodologie

### 1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

### 2. DÉFINITIONS

#### Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

**Les employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

#### Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

**Le champ spectacle et hors champs spectacle**

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

**Spectacle vivant :**

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

**Audiovisuel :**

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches. Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

**3. SOURCES**

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

#### 4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les « particuliers employeurs » et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Cyril NOUVEAU**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**

